

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 62 (1970)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout en restant dans le domaine de la prospective, il n'est pas insensé de s'attendre à un certain élargissement des caractéristiques propres de la normalisation internationale. Alors que jusqu'à présent la normalisation s'attachait à fixer des données de référence à la suite de choix raisonnés dans la solution de problèmes répétitifs, on voit se dessiner dès maintenant l'amorce de certaines caractéristiques: en effet, les normes permettent de plus en plus d'ordonnancer d'une façon scientifique le développement irréversible du progrès et de la civilisation moderne. La nécessité d'une certaine planification dans le choix des sujets à normaliser s'est déjà fait sentir depuis de nombreuses années et il est possible d'espérer que cette tendance ne fera que s'accroître.

La normalisation verra également s'élargir ses objectifs fondamentaux jusqu'à permettre d'établir des procédures conduisant à une gestion permanente des structures sociales toujours plus complexes. Il ne faudra cependant pas qu'une normalisation trop uniforme et trop rigide puisse diminuer en quelque sorte la personnalité même de chaque individu.

Au-delà de son application pratique, la normalisation internationale constitue un langage universel permettant d'accéder avec succès aux espoirs permis du bien-être des hommes. E. B. R.

Bibliographie

Le salaire indirect et la couverture des besoins sociaux, par Guy Spitaels et Danilo Claric. — Publié aux Editions de l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, le volume II de l'enquête sur le salaire indirect et la couverture des besoins sociaux vient de sortir de presse. Il s'agit dans ce livre de l'analyse de la sécurité sociale et des opinions des différents groupes professionnels.

Les recherches ont été effectuées à la demande de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité.

Dans le cadre de ces travaux, le Centre d'économie sociale de l'Institut de sociologie ambitionnait, dès 1966, de mener une enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise et des délégués syndicaux, laquelle aurait embrassé tous les problèmes importants de la sécurité sociale: le niveau des prestations, les modalités d'octroi, les priorités à consacrer, le financement et l'organisation administrative.

Cette investigation fut précédée cependant d'un dossier clarifiant l'évolution intervenue en matière de sécurité sociale au cours de ces vingt dernières années et parut en 1968 sous le titre *Vingt ans de sécurité sociale*.

L'enquête d'opinion du présent ouvrage colore utilement la sécheresse des développements antérieurs.

C'est que les interviews se nourrissent aux sources d'une expérience quotidienne. Ainsi s'établit une dialectique entre la norme et la pratique sociale. De même, il ressort que le degré de satisfaction offert par un système déter-

miné dépend souvent tout autant des modalités de son fonctionnement que des principes qui l'inspirent.

Ainsi, sans vouloir déterminer les voies à suivre, l'ouvrage dégage des consensus et des désaccords dont les responsables de la politique sociale gagneraient sans doute à tenir compte dans la définition de leurs objectifs.

Grèves d'hier et d'aujourd'hui, par Georges Lefranc. Editions Aubier-Montaigne, quai Conti 13, Paris 6e. – Il est certain que la « paix du travail », la politique contractuelle nous ont permis d'améliorer la situation des salariés beaucoup plus que des grèves continues et souvent désordonnées.

Cependant, soit dans nos conversations, soit dans des assemblées, soit enfin dans des périodiques syndicaux, des remarques jaillissent qui traduisent une certaine nostalgie des luttes d'autrefois, une crainte de voir le mouvement syndical se scléroser parce qu'il ne serait pas suffisamment agressif.

Faut-il changer de voie?

Remarquons que ces aspirations vers le retour aux grèves sont sensibles surtout chez les jeunes syndiqués, chez ceux qui ne connaissent que vaguement les périodes révolues.

Il est bien entendu qu'à aucun prix nous ne devons renoncer à notre droit de grève, ne jamais nous laisser imposer son abandon. Lorsque nous nous engageons à ne pas utiliser cette arme pour une période déterminée, en signant certaines conventions collectives, c'est librement que nous le faisons.

Il est nécessaire que chacun ait l'occasion de se documenter sur l'histoire des grèves, sur ce qu'elles nous ont fait obtenir, mais aussi sur les nombreux échecs qu'il nous a fallu enregistrer à leur sujet, en particulier lorsqu'elles ont dévié dans le domaine politique.

L'ouvrage de Georges Lefranc arrive à son heure. S'appuyant sur une vaste documentation et parfaitement objectif, il permettra à tous ceux qui le liront de déterminer leur attitude en connaissance de cause.

Georges Lefranc nous a déjà fourni un bon nombre d'ouvrages précieux à propos de l'histoire du mouvement ouvrier; celui dont je parle aujourd'hui nous sera plus utile encore que d'autres.

Je souhaite qu'un bon nombre de militants se le procurent et que nos secrétariats le mettent à la disposition des membres de leur fédération.

Pierre Reymond-Sauvain.